

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
COMPTE RENDU SOMMAIRE LE 08/07/2025

❖ **DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

- ❖ De solliciter l'aide de l'Etat au titre du dispositif « Plan 5000 terrains de sport – Génération 2024 » pour la création d'un terrain multisport, à hauteur de 12.45 % du coût total de l'opération hors taxes.
- ❖ De retenir l'offre de la SAS SOGETHA pour le contrat de maintenance Installations de Chauffage/Climatisation des bâtiments : crèche municipale, école maternelle, algécos de l'élémentaire, CCAS/Polie municipale, salle de l'Age d'Or et l'épicerie sociale d'un montant de 2 854.10 € HT pour l'année 2025.
- ❖ De signer le devis relatif à la fourniture et à la livraison des repas en crèche avec l'entreprise Les Bocaux de Mamie d'un montant de 69,70 € HT, pour la journée du 30 mai 2025.
- ❖ De signer un contrat de maintenance pour la balise PPMS Athéna du CCAS avec la Société SAS My Keeper pour un montant de 80 € HT, pour la période allant jusqu'au 03/04/2026.
De signer le devis pour l'acquisition de 2 nouvelles balises (classe ULIS et crèche secteur bébé/moyen) d'un montant de 1 392 € HT comprenant l'acquisition, la maintenance et la téléassistance, pour une période de 36 mois à compter de juin 2025.
- ❖ De retenir l'offre de la SAS SOGETHA pour le remplacement de 7 ventilo-convection modèles CARRIER en mairie d'un montant de 16 038.50 € HT, comprenant la fourniture, les installations, les raccordements électriques et hydraulique.
- ❖ De retenir l'offre de la SAS SOGETHA pour la mise en place d'un pot à boue sur le réseau chauffage en mairie, d'un montant de 3 223.50 € HT et comprenant la fourniture, l'installation et les raccordements.
- ❖ De signer un avenant n° CT00004725 au contrat de service n°C2316018 avec la Société ARPEGE, pour l'acquisition et la maintenance d'une licence supplémentaire du logiciel d'inscription et de facturation CONCERTO de l'accueil de loisirs, pour la période du 01/07/2025 au 31/12/2028, d'un montant annuel de 416.40 € TTC d'abonnement et, 206.40 € TTC de maintenance.
- ❖ De retenir l'offre de SAS Quali-Cité Méditerranée pour le remplacement d'une partie des jeux extérieurs à l'école maternelle, d'un montant de 45 375.72 € HT.

❖ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MAI 2025**

♦ **EXAMEN DES DELIBERATIONS**

1. N° 2025-30-06-01 ENVIRONNEMENT – DLVA : COMPOSTEUR PARTAGÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'emplacement proposé et approuve la convention d'installation, d'animation et de suivi de compostage.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. N° 2025-30-06-02 ENERGIE – DEPLOIEMENT BORNE DE RECHARGE PLACE AIMÉ AILLAUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Délibération adoptée à l'unanimité

3. N° 2025-30-06-03 ADMINISTRATION GENERALE – INGENIERIE ET TERRITOIRE 04 : CONVENTION D'ADHESION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient l'adhésion de la commune de Villeneuve à IT04 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

4. N° 2025-30-06-04 FINANCES – BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative n°1 au budget général.

Délibération adoptée à l'unanimité

5. N° 2025-30-06-05 JEUNESSE / ACM – SEJOUR DU 21 AU 25/07 – ADHESION ASSOCIATION « AZUR ET NEIGE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adhère à l'association « Azur et Neige »

Délibération adoptée à l'unanimité

6. N° 2025-30-06-06 ASSOCIATION – AGE D'OR : DISSOLUTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la dévolution du matériel selon la liste établie par l'association et accepte le versement de la somme définie par l'association.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fin de la séance à 19H50